



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

Service Secrétariat Général

# **RAPPORT DE JURY**

Concours interne et externe  
d'Agent d'Exploitation Principal  
des Travaux Publics de l'État (H / F)  
Branche Routes et Bases Aériennes

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	15/09/21	

## Affaire suivie par

<b>DIRCO- SG/PRF</b>
<i>Tél. : 05 87 56 00</i>
<i>Courriel : prf.sg,dirco@developpement-durable.gouv.fr</i>

## Rédacteur

---

Lynda BOUSSAA- DIRCO/SG-PRF

## Relecteur

---

Agnès JAGUENEAU - DIRCO/SG

## SOMMAIRE

1 – Présentation générale.....	4
2 – Admissibilité :.....	5
2 – 1 – Épreuve numéro 1 partie 1 : courts exercices de français :.....	5
2 – 2 – Épreuve numéro 1 partie 2 : courts exercices indépendants d'arithmétique :.....	6
2 – 3 – Épreuve numéro 2 : questionnaire à choix multiples sur les règles essentielles du code de la route :.....	6
3 – Statistiques admissibilité :.....	7
4 – Conseils aux candidats :.....	8
5 – Admission :.....	9
5 1 – Épreuve numéro 3 : épreuve pratique :.....	9
5 2 – Épreuve numéro 4 : entretien avec le jury :.....	10
6 – Observations sur les points forts et difficultés rencontrés par les candidats :.....	11
6 – 1 – Points Forts :.....	11
6 – 2 – Difficultés :.....	11
7 – Statistiques Admission :.....	12

## 1 – Présentation générale

Le concours interne et externe d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État (H / F), branche Routes et Bases Aériennes comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Il a fait l'objet d'une « publicité » avec une période d'inscription comprise entre le 05 mai au 07 juin 2021.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 juin

Les épreuves sont rigoureusement identiques pour les 2 modes d'accès (interne et externe), les travaux du jury sont distincts et les résultats sont publiés sur 2 listes différentes.

La fiche CEE012 « Agent / agente d'intervention d'un centre d'exploitation et d'intervention » du répertoire des emplois-types du ministère appuie les travaux du jury pour la définition des activités et compétences nécessaires à l'exercice de l'emploi.

Afin de favoriser l'équité entre tous les candidats, le critère de permis de conduire (véhicules légers et poids lourds) n'est pas pris en compte.

Les agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'état du ministère de la Transition Écologique et Solidaire appartiennent à un corps classé dans la catégorie C2 de la fonction publique.

Leurs missions sont essentiellement tournées vers l'exploitation et l'entretien du réseau routier et du domaine public de façon plus générale. Elles nécessitent un travail en équipe.

Les agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'état sont obligatoirement affectés en équipe d'exploitation dans les centres d'entretien et d'intervention et leurs missions s'exercent sur le secteur géographique de ce centre.

Le nombre de postes offerts est de :

- 5 pour le concours interne.
- 4 pour le concours externe.

La localisation des postes n'est pas connue lors du concours.

Le concours a été organisé dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, et tous les candidats, membres de jury s'y sont conformés sans incident.

## 2 – Admissibilité :

La phase d'admissibilité comporte 2 parties :

- Une épreuve double : français et arithmétique.
- Une épreuve QCM sur les règles essentielles du code de la route.

Rappel du règlement du concours :

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 aux épreuves de français et d'arithmétique, une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve se rapportant aux règles du code de la route. Le jury fixe souverainement le seuil d'admissibilité qui ne pourra être inférieur à 20 points concernant le total des 2 épreuves écrites.

### 2 – 1 – Épreuve numéro 1 partie 1 : courts exercices de français :

Durée: 1h30 coef : 1 pour l'épreuve double.

L'épreuve vise à apprécier, à partir d'un texte court, les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes.

Première thématique de l'épreuve : compréhension de texte à partir de questions :

Éléments recherchés en correction : compréhension du texte, qualité de la rédaction, de la grammaire et de l'orthographe.

Deuxième thématique de l'épreuve : 5 exercices indépendants

- Recherche de mots mal orthographiés avec correction.
- Conjugaison et accords
- Écriture de chiffres en lettres.
- Utilisation d'homonymes/antonymes.
- Recherche de l'intrus d'une liste.

## 2 – 2 – Épreuve numéro 1 partie 2 : courts exercices indépendants d'arithmétique :

L'épreuve vise à apprécier l'aptitude des candidats à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État.

Le programme est le suivant :

- Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division.
- Règles de divisibilité.
- Calculs décimaux approchés.
- Nombres premiers.
- Fractions, valeur décimale d'une fraction, opération sur les fractions.
- Moyenne arithmétique simple.
- Règle de trois, rapports et proportions, pourcentages, indices, taux.
- Principales unités de mesures : températures, masse, volume, surface, temps, monnaie.

Parmi ce programme l'épreuve comporte :

- Des calculs (multiplication et division)
- Des calculs de fractions.
- Des calculs de durée.
- Des conversions.
- Des comparaisons de nombres.
- Un exercice de calcul de facturation à partir d'une commande permettant de clôturer un bassin.
- Un exercice de calcul d'une situation de grenailage de chaussée, d'aménagement d'une place de stationnement sur un carrefour giratoire et d'une réparation ponctuelle de chaussée.

## 2 – 3 – Épreuve numéro 2 : questionnaire à choix multiples sur les règles essentielles du code de la route :

Durée : 25 minutes coef : 1

L'épreuve composée de 40 questions à choix multiples en lien direct avec le code de la route, son application et la sécurité routière se place dans la logique « métier » des personnels qui interviennent en permanence dans le domaine de la signalisation routière.

Chaque question peut avoir une ou plusieurs bonnes réponses.

### 3 – Statistiques admissibilité :

Épreuve/ partie d'épreuve	Mode d'accès	Nombre de convoqués	Nombre de Présents	Note la plus basse	Note la plus haute
Français	Interne	8	3	6,8	14,88
Arithmétique	Interne	8	3	5	15
Code de la route	Interne	8	3	11,75	13,75
Français	Externe	110	68	2,13	18,38
Arithmétique	Externe	110	68	0	20
Code de la route	Externe	110	68	8,5	16

Pour le mode d'accès externe, la barre d'admissibilité est fixée à 10 sur 20 (moyenne sur 20 des épreuves écrites) ce qui représente 20 points conformément à la réglementation du concours.

**Soit 50 candidats admissibles**

Pour le mode d'accès interne, la barre d'admissibilité est fixée à 10,72 sur 20 (moyenne sur 20 des épreuves écrites) ce qui représente 21,44 points conformément à la réglementation du concours.

**Soit 3 candidats admissibles**

## 4 – Conseils aux candidats :

Quel que soit le sujet : il convient de prendre le temps de bien lire les consignes.

### Épreuve de français :

Les remarques des années précédentes demeurent valables

Il est attendu que le candidat rédige a minima des phrases de type « sujet – verbe – complément ». afin de démontrer sa compréhension du texte mais aussi sa capacité rédactionnelle.

Il est également recommandé aux candidats de prendre en compte les points attribués à chaque exercice afin de mieux gérer leur temps et de privilégier si nécessaire les exercices les plus simples pour gagner le maximum de points.

D'autre part, dans sa gestion du temps, le candidat doit se garder un temps pour la relecture afin de vérifier l'orthographe et la syntaxe.

### Épreuve de mathématiques :

Les conseils des années précédentes restent encore parfaitement valables :

- Une bonne analyse de la commande est nécessaire, de même qu'une vérification des réponses (par exemple 0,00413 n'est pas égal à 0,0413)
- Il est impératif de respecter les consignes lorsqu'il est demandé de détailler les calculs. Le « raisonnement » fait partie intégrante de la notation et une réponse avec simplement un résultat n'est que peu valorisée.
- Il est nécessaire de revoir les formules de calcul géométrique (surface, volumes, densité, masse), faire attention à la cohérence des unités utilisées, vérifier la valeur du résultat obtenu en restant logique (ex : si la capacité maximale d'une remorque est d'1T, une charge de 7 853 kg paraît excessive)

Il est également recommandé aux candidats :

- De bien réviser le programme de l'épreuve d'arithmétique annoncé dans la présentation générale du concours.
- D'être soigneux et concis dans la composition de sa copie.
- De prendre en compte les points attribués à chaque exercice afin de mieux gérer son temps et de privilégier les exercices les plus simples pour gagner le maximum de points.

### Épreuve de code de la route :

- Une visite sur le site de la sécurité routière représente un véritable complément d'information pour traiter l'épreuve.
- Les réponses doivent être cochées franchement, les croix qui ne sont pas parfaitement lisibles ne sont pas prises en compte.

## 5 – Admission :

La phase d'admission comporte 2 parties :

- Une épreuve pratique.
- Un entretien avec le jury.

Rappel du règlement du concours :

Peuvent seuls être déclarés définitivement admis, les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve pratique et à l'entretien avec le jury et pour l'ensemble des épreuves un total de points fixé par le jury qui ne peut être inférieur à 80 points.

Le jury établira la liste de classement définitif par ordre de mérite, le nombre de candidats y figurant pouvant être inférieur, égal ou supérieur au nombre des places offertes. Dans ce dernier cas, les candidats classés en surnombre forment la liste complémentaire.

Lorsque les candidats totalisent le même nombre de points, priorité est donnée au candidat qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve pratique n° 3, puis à l'épreuve n° 4 (art. 7 de l'arrêté du 5 décembre 2007).

### 5 – 1 – Épreuve numéro 3 : épreuve pratique :

**Durée : 1h00 coef : 3**

Épreuve visant à apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe.

L'épreuve pratique est constituée d'une partie « mise en situation d'observation et de rendu compte » et d'une partie « signalisation et chantier » (sur 2 ateliers).

La partie « mise en situation d'observation et de rendu compte », simulée sur la base d'une patrouille, permet d'évaluer la concentration, sens de l'observation et la façon dont un candidat rend compte à sa hiérarchie, mais aussi son attitude face aux usagers.

L'épreuve était adaptée et conforme aux futures activités des lauréats : les 2 parties d'épreuve ont permis une bonne évaluation des candidats (respect des consignes, endurance physique, logique, capacité au travail en équipe...)

Le site de Limoges est approprié pour l'organisation de ces épreuves avec un cheminement aller et retour différent. La configuration permet de conserver la confidentialité et ne gêne pas le fonctionnement général du CEI.

La rigueur et le professionnalisme caractérisent les évaluateurs, dans une ambiance « sans tension » avec un grand respect des candidats.

### 5 – 2 – Épreuve numéro 4 : entretien avec le jury :

**Durée : 20 minutes coef 3**

Épreuve permettant au jury d'évaluer les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat ainsi que sa motivation.

Les entretiens se sont déroulés selon le même mode :

Une présentation des membres du jury, suivie d'une présentation de chaque candidat (temps de présentation de 5mn maximum) puis un questionnement sur le parcours professionnel des candidats, leurs motivations, leurs qualités d'organisation, leurs connaissances de la DIRCO

## 6 – Observations sur les points forts et difficultés rencontrés par les candidats :

### 6 – 1 – Points Forts :

Les points relevés ci-après concernent aussi bien le concours Interne, que le concours Externe.

Lorsque la présentation en 5 minutes des candidats est bien maîtrisée et exploitée en totalité, elle offre un échange plus étoffé et tourné vers les compétences du candidat.

Les candidats qui ont pris la peine de s'intéresser aux missions et organisation de la DIRCO, se sont distingués auprès des membres du jury.

De même, une expression orale soignée aide à la compréhension des parcours.

Sur la pratique, les candidats qui ont pris le temps d'écouter les consignes, d'échanger avec leur binôme, et qui ont – a minima – recherché des informations sur l'exploitation et l'entretien des routes, et sur les patrouilles, ont été valorisés par les membres du jury.

Il n'est pas recherché des « experts » de la route, mais un minimum de préparation est demandée aux candidats.

Les épreuves sont étudiées pour permettre à tous, à la condition de s'y être préparées correctement, de réussir.

### 6 – 2 – Difficultés :

Cette année encore, le jury pointe le manque de connaissance des missions de la DIRCO. et plus globalement, le manque de préparation de nombreux candidats.

Un candidat au concours Interne, doit connaître au minimum, l'organisation de la Fonction publique dans ses grandes lignes.

Les droits et devoirs des fonctionnaires sont aussi à réviser.

Il est conseillé aux candidats de préparer sérieusement ce concours, tant sur l'entretien oral que sur les épreuves pratiques. De nombreuses ressources sont disponibles pour les aider à se préparer.

Les candidats doivent pouvoir montrer leur motivation à rejoindre la DIRCO. et pour cela connaître l'organisation du réseau (il n'y a pas qu'une seule route gérée par la DIRCO, ni qu'un seul département). Le candidat doit se montrer curieux.

Il est aussi déconseillé aux candidats, d'utiliser des expressions familières et a contrario des termes techniques, surtout lorsque ceux-ci sont mal employés lors d'une épreuve de concours de la Fonction Publique de l'État.

Il faut rester soi-même, malgré le stress.

## 7 – Statistiques admission :

Épreuve/partie d'épreuve	Nombre de convoqués	Nombre de Présents	Nombre d'admis	Note la plus basse	Note la plus haute
Entretien avec le jury INTERNE	3	3	1	4,9	16
Pratique INTERNE	3	3	1	8	13,66
Entretien avec le jury EXTERNE	50	44	4	4,9	19
Pratique EXTERNE	50	44	4	3,5	19,5

### CONCOURS INTERNE :

Le seuil d'admission a été fixé à 12.

Un seul candidat a été admis.

Aucune liste complémentaire n'a été établie.

### CONCOURS EXTERNE :

Le dernier candidat admis sur liste principale : 131,53 points.

Une liste complémentaire a été établie.

Le dernier candidat admis sur liste complémentaire : 98,69 points.

La Présidente du Jury



Agnès JAGUENEAU